

## dossier de surendettement jugé irrecevable

Par **Lupin12**, le **16/03/2009** à **20:38**

Bonsoir

J'ai fait appel après que la commission ait jugé mon dossier irrecevable; Appel qui vient d'être rejeté. Comment faire pour avoir une solution pour m'en sortir? Je suis bipolaire et cela se manifeste pas une tendance d'achats compulsifs qui m'ont menée où j'en suis. Si je demande une mise sous tutelle puis-je espérer un autre dénouement? Je suis menacée bien sûr de saisies diverses.

Par **anne2009**, le **29/03/2009** à **22:07**

Coucou..

Je suis une acheteuse compulsive..Mauvaise rencontre..et aujourd'hui dans une situation juridique grave??Nous pouvons échanger si tu veux..

Par **ardendu56**, le **30/03/2009** à **19:12**

La mise sous tutelle n'effacerait pas les dettes passées sauf sous 2 conditions :

- L'article 502 du Code civil dispose que tous les actes passés postérieurement au jugement de tutelle par la personne protégée sont nuls de droits, c'est-à-dire que les juges ne disposent d'aucun pouvoir d'appréciation. L'acte, du seul fait qu'il ait été passé par une personne qui était sous tutelle, sera nul.

MAIS 2 CONDITIONS :

- la tutelle demandée avant ces actes (ce n'est pas votre cas) : Le seul moyen d'obtenir une éventuelle annulation de ces actes sera de recourir à l'application de l'article 503 du Code civil qui dispose que les actes antérieurs au jugement de tutelle pourront être annulés si la cause qui a déterminé l'ouverture de la tutelle existait déjà notoirement à l'époque où l'acte a été fait. Pour que soit appliqué cet article 503, deux conditions doivent être remplies. Il faut bien évidemment un jugement prononçant la tutelle mais il est aussi requis que la cause qui a déterminé l'ouverture de la tutelle existait déjà notoirement à l'époque où l'acte a été passé. L'application de cet article est donc subordonnée à l'apport de preuves, ce qui n'est jamais facile.

Si, pour obtenir l'annulation d'un acte passé par un majeur avant la mise en place de sa mesure de tutelle, l'application de l'article 503 s'avère impossible, la seule possibilité restante est l'application de l'article 489 du Code civil.

#### ARTICLE 489 :

Cet article prévoit que "pour faire un acte valable, il faut être sain d'esprit. Mais c'est à ceux qui agissent en nullité pour cette cause de prouver l'existence d'un trouble mental au moment de l'acte."

Mais là aussi, l'application de l'article 489 suppose l'apport de preuves ce qui n'est jamais aisé.

En conclusion, force est de constater que même s'il existe des possibilités légales d'obtenir l'annulation d'actes lésionnaires pour un majeur non protégé, il est quand même plus facile d'y parvenir lorsque le majeur est sous tutelle.

#### IMPOSSIBLE DE REMBOURSER LES SOMMES DUES

Vous pouvez demander à l'établissement prêteur de vous accorder des délais de paiement, mais il n'est pas tenu d'accepter. S'il accepte, il peut vous réclamer une indemnité (sans dépasser 4 % des échéances reportées). Si vous ne parvenez pas à trouver un accord, vous pouvez vous adresser au juge du tribunal d'instance pour obtenir des délais de paiement. En cas d'urgence, vous pouvez les demander au juge des référés. Les délais éventuellement accordés ne peuvent dépasser deux ans. Le juge établit un échéancier par lequel il répartit la dette en fonction des délais accordés. Attention, si vous ne le respectez pas, la dette devient immédiatement et intégralement exigible.

#### LA FAILLITE PERSONNELLE :

Avec la faillite personnelle, les débiteurs peuvent tirer un trait sur leur ancienne histoire. Ils reçoivent un coup de pouce pour reprendre leur souffle et pouvoir consolider leur situation financière, mais ils ne sont pas quittes de leurs dettes pour autant. Il s'agit plutôt de permettre aux débiteurs d'assainir leur situation financière pour pouvoir rembourser les sommes dues ultérieurement.

#### Fin des poursuites

A première vue, la faillite personnelle ne semble pas si grave: les créances tombent, et le débiteur peut disposer librement de son salaire courant et mener une vie normale, conforme à son standing. Les inconvénients sont pourtant importants: tout d'abord, la procédure coûte près de 3000 euros, payables en partie à l'avance. Une fois la faillite déclarée, l'Office des faillites procède à un inventaire de tous les biens de la personne insolvable. En outre, la faillite est publiée dans la Feuille d'avis officielle de la commune concernée. La capacité de contracter un crédit est compromise plusieurs années durant.

#### Soucis financiers à vie

Enfin, les créanciers peuvent réclamer leurs créances à vie. Un acte de défaut de biens ne s'éteint par prescription qu'après 20 ans. Le créancier peut interrompre ce délai à tout instant, et l'échéance reprend dès lors au début. Une faillite personnelle peut donc soulager provisoirement la situation mais aussi s'avérer le prélude d'une vie sous pression financière constante.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Bien à vous et bon courage.

Par **Lupin12**, le **31/03/2009 à 08:45**

Merci pour tous ces renseignements. Je ne peux malheureusement pas demander des délais car j'avais fait appel au jugement d'irrecevabilité de la Banque de France et l'appel a été rejeté. Je vois mal comment faire appel à nouveau au juge d'instance. Je vais faire au mieux

pour limiter les dégats.  
Avec mes remerciements.

Par **anne2009**, le **31/03/2009** à **09:14**

Bonjour..

Je voulais juste savoir si le juge a été informé de votre état de santé (certificat médical)?  
Pour ma part, le dossier de la Banque de France a été jugé recevable mais des banques s'y opposent. Je passe devant le juge le 30 avril..Je suis suivie par un psychiatre qui m'a fait un certificat médical..Avez vous un avocat? Ou êtes vous suivi par une association style Cresus?

Nous sommes dans la même galère..Il faut du courage..

Anne

Par **Lupin12**, le **31/03/2009** à **16:43**

J'ai bien fourni mon certificat médical, mais apparemment le juge n'en a pas tenu compte. je n'ai d'ailleurs pas été entendue dans le cadre de l'appel. Le tribunal était surchargé. J'ai bien expliqué par courrier ma situation mais sans résultat. Par contre je n'ai contacté ni avocat ni association toujours à cause des frais à subir en plus.

Ce n'est pas simple à faire comprendre cette maladie, nous même parfois ne comprenons pas.

J'essaye d'obtenir un regroupement de prêts il semble que même fichées cela reste encore possible chez certains courtiers spécialisés dans ce domaine. J'ai des contacts avec Prêt national et le réseau Saint-Georges reste à savoir si cela va fonctionner.

Bon courage à toi aussi.

Par **ardendu56**, le **31/03/2009** à **18:04**

Prenez conseil auprès de la MAISON DE JUSTICE ET DE DROIT :  
Accessible gratuitement à tous sans rendez-vous, la Maison de Justice et du Droit assure une justice de proximité au service des citoyens. Elle propose une aide confidentielle en matière d'informations et de conseils sur les droits et obligations de chacun. Les demandes particulières y sont bien sûr traitées, comme celles relevant du droit du logement, de la consommation, droit des étrangers ou même droit administratif.

Règlement amiable

A raison de quatre permanences dans le mois, des médiateurs et conciliateurs de justice sont à même d'apporter une aide au citoyen en vue de régler des différends de nature civile tels que les litiges en matière de consommation, le voisinage ou même le logement. La médiation civile et la conciliation facilitant ainsi le règlement amiable des conflits entre particuliers.

Les victimes d'infractions pénales peuvent également bénéficier d'une écoute privilégiée pour

un soutien moral et psychologique, d'une information sur leurs droits (dépôt de plainte et indemnisation) et d'un accompagnement de la procédure judiciaire.

- Quelles sont les activités de la Maison de Justice et du Droit ?

L'accès au droit lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation.

Vous y trouvez :

- un accueil et une information juridique assurés par du personnel détaché du Tribunal de Grande Instance.
  - une permanence d'orientation juridique de l'agent d'accès au droit mis à disposition par le Conseil Départemental de l'Aide Juridique.
  - une permanence éducative à destination des familles
- Des consultations juridiques
- par des professionnels du droit, chargés de l'assistance ou de la représentation des justiciables devant les juridictions.
  - par des notaires.

- Le règlement des conflits entre particuliers

Des médiateurs et des conciliateurs de justice sont présents à la Maison de Justice et du Droit pour régler des différends de nature civile (litiges en matière de consommation, voisinage, logement...)

Bien à vous.

Par **Lupin12**, le **01/04/2009** à **09:21**

Merci beaucoup au modérateur pour son aide.

Par **MOKHFI**, le **26/04/2009** à **09:43**

bonjour

pourriez vous me dire la raison pour laquelle le juge a rejeté votre appel, et quel est le montant de votre dette, je passe bientôt au tribunal et je suis inquiète

merci

Par **Lupin12**, le **26/04/2009** à **16:57**

Mon dossier a été jugé irrecevable par la commission et le juge a confirmé cette irrecevabilité à cause d'emprunts trop récents. J'avais fait une lettre explicative quant à mon état de santé (achats compulsifs) avec certificat médical, mais à mon avis le tribunal était surchargé car je n'ai pas été entendue par le juge avant le jugement. Apparemment il n'en a pas été tenu compte.

Par **anne2009**, le **27/04/2009** à **22:55**

Bonsoir MOKHFI..

Pour ma part ma dette est vraiment énorme..Et je suis accusé d'escoquerie pour faux par les banques ( je n'ai pas fait état de mes dettes pour l'obtention de mes prêts) et de mauvaise foi..

La commission de surendettement m'a elle jugé de bonne foi..Mais là le 30 avril..j'ai bien peur que ce soit difficile à défendre malgré mon état de santé...(certificat de psychanaliste, psychiatre et généraliste)..J'ai aussi très peur..comme toi..

Courage..Je veux que le juge entende pourquoi j'ai fait ça..

Par **Lupin12**, le **28/04/2009** à **08:55**

Bonjour

Je suis dans le même cas de figure que toi mais j'ai la chance de n'être pas poursuivie pour escroquerie.

Par **Lupin12**, le **28/04/2009** à **08:59**

RE BONJOUR

J'ai envoyé rapidement. Je voulais te souhaiter bonne chance pour la suite. Je ne comprends pas si la commission t'avais accordé le plan pourquoi cela n'a pas suivi? Est-ce que les banques ont mal réagi à ce plan? Ne peux tu pas faire appel au fait que tu n'étais pas "responsable de tes actes"?

Par **ardendu56**, le **28/04/2009** à **13:43**

Lupin12 et anne2009, bonjour

Ce site peut vous aider : Débiteurs Anonymes (D.A.) n'est pas une organisation professionnelle mais une association qui repose uniquement sur l'entraide de ses membres bénévoles, qui partagent leur expérience, leur force et leur espoir pour résoudre leurs difficultés communes liées à l'argent (débit compulsif et/ou anorexie financière notamment) et aider d'autres à se sortir de leurs difficultés.

<http://www.debiteursanonymes.org/>

Cela ne vous aidera pas pour le surendettement, l'achat compulsif n'est pas ou si peu reconnu, mais vous trouverez peut être des "petits trucs" pour vous aider.

La commission de surendettement juge sur la "bonne foi" des débiteurs, sur les efforts qu'ils

font pour se sortir de ces problèmes, paiements et échéancier respecté... ce qui est impossible dans le cas d'addiction. Comment prouver sa bonne foi alors qu'en sortant du tribunal, l'envie reprend, et la jolie TV est achetée sur un coup de tête, ou la jolie tenue !!! Tant que les médecins n'auront pas classé cette addiction en maladie (comme l'alcool, la drogue, les médicaments, les TOC...) les jugements resteront en défaveur des demandeurs.

Je vous souhaite bonne chance et espère que le juge vous comprendra.  
Bien à vous.

Par **Lupin12**, le **28/04/2009** à **19:31**

Merci à Ardentu56. Je vais consulter le site.

Par **anne2009**, le **01/05/2009** à **22:59**

Bonsoir à vous..La commission a jugé mon dossier recevable car j'ai bien expliqué ma situation..et les causes de mon trouble qui s'est déclenché lorsque mon mari a imposé sa maîtresse à notre domicile pendant plus de trois ans...J ai accepté l'inacceptable..et cela remonte à l'enfance..Depuis nous avons divorcé..Et j'ai rencontré quelqu'un très peu de temps après..Homme sans argent (pervers manipulateur) qui au fil des mois m'a éloigné de ma famille, de mes amies...Très fragile, je l'ai entretenu pendant plusieurs années..J'ai payé ses dettes..lui ai donné des sommes d'argent énormes..Je lui ai fait énormément de cadeaux..Je vivais dans la crainte permanente qu'il me laisse...En fait mes achats c'était une autodestruction..Je lui ai même donné ma CB..Il m'a quitté lorsque je n'ai plus pu lui donner un sou..il m'a violenté..frappé..très difficile à vivre..la réalité pour moi a été terrible..prise de conscience de mon endettement...des mensualités..j'ai fait une tentative de suicide..J'ai donc été consulté un psychiatre et un spécialiste du comportement..J'ai compris pourquoi j'ai fait ça aujourd'hui..et je fais très attention à mes dépenses..je n'utilise plus ma CB et ne paie qu'en liquide..je n'ai rien acheter d'inutiles depuis plusieurs moi...Je suis suivie par une conseillère économique et familiale pour la gestion de mes comptes. La commission a tenu compte de ma détresse..Mais les banques ont fait opposition à la recevabilité de mon dossier en contestant ma bonne foi..Je suis passée devant le juge..avec un avocat...les avocats des banques ont été durs..Mais je m'y attendait..J'ai eu beaucoup de mal à exprimer les choses..Mai j'y suis parvenu...Réponse le 12 juin..J'appréhende la suite..

Par **Lupin12**, le **02/05/2009** à **09:08**

Bonjour Anne2009 Justement j'attendais de tes nouvelles au sujet de ton appel du 30. Je te souhaite bonne chance.

Moi je suis très déprimée et alors que j'ai toujours été très réactive à mes problèmes, je me sens dépassée et n'ai plus le courage de chercher des solutions. J'ai la sensation que rien ne va venir m'aider. J'ai envie de demander un rfeport de ma dette de 2 ans mais je n'y crois pas si bien que je n'agis plus. Connais tu une association qui pourrais prendre mon relais? comment as-tu connu cette conseillère?

Mon cas est similaire au tiens dans bien des domaines même si j'ai eu la chance de n'être pas violentée physiquement. Par contre pour être "aimée" j'ai moi aussi fait de nombreux cadeaux hors de proportion et je suis devenue acheteuse compulsive et maniaco dépressive. Actuellement je me retrouve avec deux dossiers chez l'huissier et un autre qui ne va pas tarder à y être.

J'ai la sensation de ne pas pouvoir rien maîtriser et me sens incapable de gérer ma situation.

Bon courage à toi.

Par **anne2009**, le **02/05/2009** à **10:48**

Bonjour Lupin12,

Pour ma part j'ai pris contact avec l'association cresus..Regarde s'ils sont présents près de chez toi..Moi j'ai eu des contacts téléphoniques essentiellement et par mail.

[http://www.cresus-arianes.fr/article.php3?id\\_article=10](http://www.cresus-arianes.fr/article.php3?id_article=10)

Puis j'ai pris rendez vous avec une assistante sociale qui m'a mis en contact avec une conseillère économique et familiale.

Bon courage..

Par **Lupin12**, le **02/05/2009** à **17:06**

Merci pour ces renseignements.

Par **anne2009**, le **02/05/2009** à **19:56**

coucou lupin 12...

Souhaites tu que l'on se parle au tél ou par MSN?

Anne

Par **anne2009**, le **05/05/2009** à **22:23**

Bonsoir Lupin12...

Comment vas tu? As tu pris contact avec Cresus ou une assistante sociale?

A bientôt

Anne

Par **Lupin12**, le **06/05/2009** à **08:22**

Bonjour Anne 2009

Je suis en "attente" je n'ai pas actuellement la force de réagir. Suis découragée. Crésus n'existe pas dans mon département.  
j'ai un 2e dossier chez l'huissier. Et toi comment cela se passe?

Par **MOKHFI**, le **06/05/2009** à **13:25**

BONJOUR LUPIN

AVIEZ VOUS UN AVOCAT LORS DE VOTRE PASSAGE DEVANT JEX  
ET COMBIEN DE TEMPS VOUS A ACCORDEZ LE JEX, POUR VOUS EXPLIQUEZ  
MERCİ

Par **Lupin12**, le **06/05/2009** à **18:07**

Bonjour Mokfi Je n'avais pas pris d'avocat. Je n'ai pas été entendue pour mon appel. Quand j'ai joint le greffe du tribunal pour avoir la date de l'appel (on ne m'avais pas envoyé de courrier) il m'a été dit qu'il était inutile de me déplacer car je ne serais pas entendue. Cela m'a d'ailleurs surprise car la procédure que j'avais examinée sur Internet ne se déroulait normalement pas ainsi. Je pense que le tribunal était surchargé car la localité où j'habite venait d'être rattachée au tribunal du chef-lieu. J'ai trouvé cela pas très normal. Du coup j'ai fait un courrier pour expliquer ma situation mais apparemment il n'en a pas été tenu compte. Je pensais que lors d'un appel il était normal d'être entendue.

Par **anne2009**, le **06/05/2009** à **21:41**

Bonsoir Lupin 12

J'ai eu un grand passage à vide après l'audience..Je reprends quelques forces pour affronter la suite..grace à mon thérapeute..Le juge a bien expliqué à la fin de l'audience que s il estimait que le dossier était recevable..La banque de France reprenait le dossier en main sinon il n'y avait que la saisie sur salaire..vu mon endettement démesuré.. Je m'inquiète par rapport à la saisie..car une banque me prélève automatiquement un pret sur mon salaire.Le juge tiendra t'il compte de ce prêt ou la saisie sera t'elle en plus de cette échéance? Puis je avoir également une visite d'huissier à la maison..Je n'ai plus de biens..tous vendus ou saisie? Merci de ma répondre..

Anne



Par **Lupin12**, le **07/05/2009** à **08:23**

Bonjour Anne2009. Je suis contente de savoir que la solution peut se résoudre par une saisie sur salaire. C'est à mon avis la solution la moins dommageable dans notre situation. Je t'explique d'après mon expérience. J'ai déjà eu par le passé une saisie des impôts sur salaire. Encore cette année j'en ai eu une (impôts revenus) qui s'applique selon un barème précis. Pour 980 euros de revenus on me prélève 126 euros. Une 2e ATD s'est greffée sur la première (impôts locaux) il y a un seul prélèvement, cela s'applique sur la durée. Pour la CRAM ma dette est augmentée mais les prélèvements restent fixes sur plus longtemps. Donc je pense que pour ta dette cela sera pareil. Ta dette sera réactualisée pour le montant mais un seul prélèvement va se faire sur une durée réactualisée. La saisie sur salaire est moins dommageable que l'ATD bancaire car il n'y a pas de frais supplémentaire. L'ATD BANCAIRE coûte à chaque ATD des frais qui par exemple pour ma banque s'élèvent à 65 euros à chaque fois. Cela varie avec les banques. En plus il reste bien moins car tu as droit uniquement de conserver la partie insaisissable qui s'élève au RMI et ne permet pas de payer les autres charges tel le loyer. Je disais que cela me rassure car je n'avais pas pensé que ma dette totale pouvait se résoudre de cette façon car n'ayant pas été reçue par le juge je n'ai eu aucun renseignement sur la façon de m'en sortir. C'est mieux car même si nous en avons pour longtemps, nos revenus si ils sont diminués restent corrects. Ce qu'il faudrait savoir c'est si cela peut nous éviter une saisie mobilière ce qu'actuellement je redoute. Bon courage à toi. J'espère que ma réponse va te rassurer un peu. Sans doute à la maison de la Justice et du Droit pourrions nous avoir des renseignements. Je vais y aller Tu m'as redonné un peu d'espoir.

Par **Lupin12**, le **07/05/2009** à **08:27**

Re bonjour Anne 2009. Pour ta crainte de saisie mobilière si tu as déjà tout vendu ou été saisie. Tu ne crains plus rien vu qu'il n'y a plus rien à prendre.

Par **anne2009**, le **07/05/2009** à **20:29**

Bonsoir à toi..

Je suis contente d'avoir lu ta réponse..le seul soucis c'est que je risque une saisie sur salaire à vie vu mon endettement...

Dans mon appart, j'ai quand même un canapé..un ordi..beaucoup de petites choses sans valeur auquel je tiens..et je crains la réaction de mes enfants..ce n'est pas facile..

A bientôt..et merci beaucoup..

Anne

Par **Lupin12**, le **08/05/2009** à **08:37**

Bonjour Anne2009. Je suis dans le même cas pour la saisie sur salaire j'ai fait rapidement le calcul, j'en ai pour environ 8 ans vu mon âge (62 ans) mais je pense que c'est quand même un soulagement de pouvoir s'en sortir. Ma hantise était de ne pas pouvoir payer mon loyer et de me retrouver sans rien du tout. C'est quand même un moindre mal surtout que c'est très réglementé quant à la somme. Cela fait une baisse de revenus mais sans plus de remboursements impossibles plus la tranquillité mentale. Si ce que tu possède n'a pas de valeur commerciale cela m'étonnerait que ce soit saisi. En plus si il y a une saisie sur salaire est-ce que cela n'arrête pas la procédure de saisie mobilière?

Par **yadobe**, le **03/06/2009** à **13:07**

Bonjour, je viens de lire votre msg et je me joint à votre détresse car moi aussi je suis en saisie, en saisie immobilière, je n'arrive pas à faire surface, j'essaye de trouver tous les moyens pour m'en sortir mais rien n'y fait. Je suis tellement fatiguée de tout ça. Je me renseigne auprès d'un tas d'organisme pour obtenir un prêt qui me permettra de me sortir de là, mais aucune réponse car je suis fichée banque de France. j'ai fait un dossier de sur endettement mais il est contesté par la banque qui m'a mis au tribunal. Pas de proches pour me prêter cette somme. Je suis dans l'impasse. J'en ai bavé depuis ma plus tendre enfance et je me croyais sortie de tout ça, et que je finirai ma vie tranquille mais on va tout me prendre et je ne sais pas si je résisterai à tout ça, je suis fatiguée. j'aurai tellement aimé que l'on me comprenne. bon courage à vous

Par **Lupin12**, le **03/06/2009** à **21:53**

Bonjour Yadobe

Je viens d'avoir moi-même un huissier pour des dossiers de prêts et des solutions sont encore possibles pour éviter une saisie mobilière (je n'ai pas de bien immobilier).

Ne pouvez vous pas vendre vous même votre bien? Cela vous permettrait de refaire surface en remboursant vos dettes et en prenant une location si vous avez des revenus (peut-être pourriez vous obtenir des aides au logement si vous avez un revenu minimum?)

Je dis cela car je viens d'apprendre qu'en cas de saisie mobilière il y a la possibilité de vendre soi même ses biens la saisie forcée ne viens qu'en dernier recours si aucun arrangement n'est possible.

Pour mes dossiers par exemple, l'huissier m'a accordé un versement fixe mensuel de 100 euros avec des compléments trimestriels car je touche une retraite ARRCO payée trimestriellement (pour une dette actuelle de 7000 euros chez l'huissier). Celui-ci s'est d'ailleurs informé sur le montant total de mon endettement.

A mon avis vous auriez intérêt à vendre vos biens immobiliers

Bien sûr je dis cela sans connaître votre situation réelle mais cela peut peut-être vous donner des renseignements complémentaires.

Bon courage Je sais combien on peut être découragée, dernièrement j'avais la sensation de n'avoir plus aucun avenir. Je me suis rendue compte que rien n'était vraiment perdu. Il y a toujours une solution. Je ne voulais pas ouvrir à l'huissier et suite à sa visite j'ai retrouvé

espoir. Je vous souhaite de trouver la solution aussi. Je pense qu'il faut prendre comme on dit "le taureau par les cornes". A bientôt donnez moi de vous nouvelles.

Par **yadobe**, le **04/06/2009** à **08:46**

Bonjour Lupin12,

Merci pour ces encouragements. Je sais qu'il serait plus facile pour moi de vendre mon bien et de repartir à zéro, mais je tiens à ma maison, je n'arrive pas à m'en détacher. J'ai travaillé jour et nuit en étant seule avec quatre enfants et petits enfants et je n'ai aucun courage pour la vendre. De plus cela se vend très mal et comme c'est une maison où il y a encore des travaux à effectuer je n'aurai pas assez avec le prix de ma maison pour refaire surface. Je l'ai payé bien plus cher que ce qu'elle valait mais je n'y ai pas fait attention à l'achat et je suis très attaché à ma maison. Certains me disent que ce ne sont que des pierres mais pour moi c'est plus que ça! Le problème c'est qu'au tribunal il m'est suggéré de trouver l'argent pour m'en sortir mais cela n'est pas possible lorsque l'on est fiché. Je me suis retrouvée sans travail du jour au lendemain car suite à un accident je suis handicapée et je ne peux plus exercer mon métier d'aide soignante car il m'est très pénible de rester debout, et je viens d'avoir 50ans et c'est pas facile dans le monde du travail maintenant. Je résiste au mieux pour ne pas sombrer mais je suis très fatiguée moralement. Pourquoi n'est-il pas mit en place un système qui permettrait aux personnes surendettées d'avoir un prêt pour épurer tout cela moyennant quelques obligations pour éviter les débordements. Demain, je serai au tribunal et mon avenir sera fait en quelques minutes! Pourrai-je le supporter???. Je croyais enfin pouvoir me reposer après toutes ces années de galère! Je vous tiend au courant du déroulement de l'audition de demain si j'en ai le courage.... Merci encore.

Par **Lupin12**, le **04/06/2009** à **17:36**

BONJOUR YADOBE

Je sais qu'il est difficile de faire le deuil de ce que l'on possède mais honnêtement vous n'allez pas pouvoir faire autrement, si vous ne vendez pas vous même vous allez retirer très peu de cette maison aux enchères comment cela va-t-il se vendre? Ne croyez vous pas que le principal est de retrouver une sérénité de tous les jours. C'est tellement angoissant de vivre avec des menaces sur la tête. Je sais que je ne le supporte plus moi-même. J'ai 62 ans et j'ai cru que j'allais me retrouver sans rien voir avec la menace de me retrouver à la rue si j'avais une saisie bancaire et que je n'arrive plus à payer mon loyer.

Une procédure de faillite personnelle n'est-elle pas possible? Par contre je sais qu'il ne faut plus avoir de biens immobilier pour y avoir droit. Mais cela vous éviterait une saisie en plus de la vente de votre maison. Malheureusement nous avons fait des erreurs on ne peut revenir en arrière le principal est de s'en sortir le mieux possible. A 50 ans vous avez encore bien des années devant vous. Il est important de pouvoir vivre au mieux.

Bon courage pour demain.

Par **Lupin12**, le **04/06/2009** à **17:46**

Bonjour Anne2009

Comment vas-tu? Il y a un mois déjà que je n'ai eu de tes nouvelles.

A quelle date ton dossier repasse t-il en commission?

Par **anne2009**, le **07/06/2009** à **15:33**

Bonjour Lupin12..

C'est gentil de prendre de mes nouvelles..J'ai essayer de mettre cette date le plus loin possible dans ma tête..Mais là le 12 c'est vendredi..et j'ai très peur..Depuis le 30 avril..j'ai eu un peu de répis..pas de harcèlement..J'attends l'heure de vérité vendredi..et toi comment vas tu? Arrives tu à reprendre le dessus?

A bientôt

Anne

Par **Lupin12**, le **07/06/2009** à **21:44**

Bonsoir Anne2009

Prends courage, je pense que comme ton appel a abouti il y a des chances que ton rééchelonnement fonctionne. Il serait étonnant que tes créanciers confirment leur refus ce n'est pas comme si ils n'étaient pas payés ce que le juge aurait pu décider.

Pour moi j'ai eu la visite de l'huissier pour un 2e dossier. Mais j'ai été surprise par le fait qu'un arrangement était encore possible. Il s'est informé du montant total de ma dette et m'a accordé un versement de 100 euros mensuel avec un complément trimestriel car ma retraite complémentaire est versée par trimestre. On va voir dossier par dossier au fur et à mesure qu'ils arrivent.

Cela m'a rassurée, je me voyais déjà avec une saisie mobilière voire à la rue si il y avait une saisie bancaire et que je ne sois plus en mesure de payer mon loyer.

J'ai eu un grand passage à vide mais cela va mieux.

Par contre j'ai parlé d'une saisie sur retraite comme tu m'avais parlé de saisie sur salaire.

L'huissier m'a dit que cela n'était pas possible par mes créanciers ne seraient pas payés assez rapidement. Il est vrai que j'ai quand même 62 ans et que le temps qu'ils soient payés ils risquent de ne pas revoir leur argent!

Tiens moi au courant.

Par **geromine**, le **03/05/2010** à **17:40**

Dans le cadre d'un documentaire télévisé présenté par Karine Le Marchand pour l'émission "C'est ma vie" diffusée sur M6, nous réalisons une série de documentaires autour de vies atypiques et de vies de famille. L'idée de ces reportages est de suivre des personnes qui sont à un tournant de leur vie et qui accepteraient de nous faire partager leurs expériences, leurs ressentis, leur vécu.

Nous sommes, pour cela, à la recherche de personnes qui rencontrent des difficultés financières, qui sont en situation de surendettement, dont les proches ou la famille sont au courant ou non et qui souhaiteraient s'en sortir.

Si vous vous sentez concernés, n'hésitez pas à nous contacter  
gerominegodard@hotmail.fr

Merci d'avance

Par **geromine**, le **03/05/2010** à **17:42**

Dans le cadre d'un documentaire télévisé présenté par Karine Le Marchand pour l'émission "C'est ma vie" diffusée sur M6, nous réalisons une série de documentaires autour de vies atypiques et de vies de famille. L'idée de ces reportages est de suivre des personnes qui sont à un tournant de leur vie et qui accepteraient de nous faire partager leurs expériences, leurs ressentis, leur vécu.

Nous sommes, pour cela, à la recherche de personnes qui rencontrent des difficultés financières, qui sont en situation de surendettement, dont les proches ou la famille sont au courant ou non et qui souhaiteraient s'en sortir.

Si vous vous sentez concernés, n'hésitez pas à nous contacter  
gerominegodard@hotmail.fr

Merci d'avance